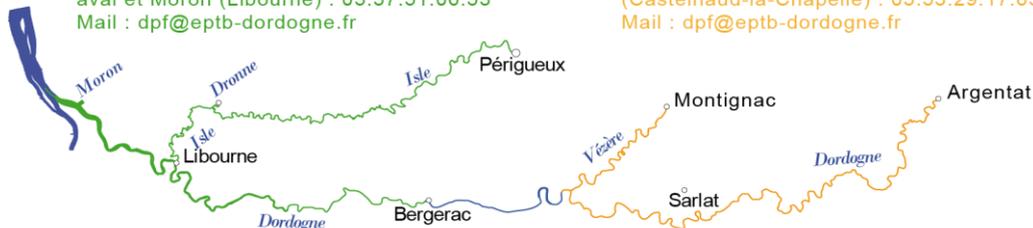




Secteur Isle et Dronne (aval Coutras), Dordogne
 aval et Moron (Libourne) : 05.57.51.06.53
 Mail : dpf@eptb-dordogne.fr

Secteur Vézère et Dordogne amont
 (Castelnaud-la-Chapelle) : 05.53.29.17.65
 Mail : dpf@eptb-dordogne.fr



DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

Identité du pétitionnaire :

STATUT	
<input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Collectivité <input type="checkbox"/> Société <input type="checkbox"/> Travailleur indépendant <input type="checkbox"/> Association	
COORDONNEES	
Personne Morale de Droit Privé <i>(Société commerciale, GIE, sociétés civiles, associations, ...)</i>	Personne Morale de Droit Public <i>(Etat, collectivités territoriales, Etablissements publics, ...)</i>
Raison sociale :	Dénomination :
Nature de l'activité :	Nom du représentant légal :
Nom du représentant légal :	Nom :
Nom :	Prénom :
Prénom :	Titre :
Titre :	Code SIRET :
Code SIRET :	Code INSEE :
Code INSEE :	Adresse siège :
Date de création (pour les associations) :
Adresse siège :
.....
E-mail :	E-mail :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Particulier	
Nom :	Date de naissance :
Prénom :	Lieu de naissance :
Adresse :	E-mail :
.....	Téléphone fixe :
.....	Téléphone portable :

Sollicite l'autorisation d'occupation temporaire pour :

TYPE D'INSTALLATION
<input type="checkbox"/> Installation d'accostage (non couvert) <input type="checkbox"/> Ponton ou plateforme fixe <input type="checkbox"/> Ponton flottant
<input type="checkbox"/> Installation de pêche – Licence obligatoire <input type="checkbox"/> Carrelet (je m'engage à avoir une licence de pêche aux engins) <input type="checkbox"/> Poste de pêche (je m'engage à avoir une licence de pêche à la ligne)
<i>L'emprise sur le domaine public fluvial des installations est limitée à 20 m² de plancher hors accès</i>

TYPE D'INSTALLATION	
<input type="checkbox"/> Installation d'amarrage <input type="checkbox"/> Corps mort <input type="checkbox"/> Pieu <input type="checkbox"/> Anneau <input type="checkbox"/> Duc d'Albe	
<input type="checkbox"/> Escalier	
<input type="checkbox"/> Mise à l'eau Statut : <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé Type : <input type="checkbox"/> Cale de mise à l'eau <input type="checkbox"/> Rampe de mise à l'eau	
<input type="checkbox"/> Aire de stationnement <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privée Dimensions : Nombre de places :	
<input type="checkbox"/> Terrasse (pas de couverture de terrasse autorisée)	
<input type="checkbox"/> Location de canoë kayak (emplacement pour stockage de canoës) Surface :	
<input type="checkbox"/> Prise d'eau <input type="checkbox"/> Installation mobile <input type="checkbox"/> Installation fixe <input type="checkbox"/> Avec compteur <input type="checkbox"/> Sans compteur <input type="checkbox"/> Autre : Nombre de pompe et leur capacité (m3/h) : Période de prélèvement (mois, semaine, jour et heure) : Emprise au sol (dimension) :	
<input type="checkbox"/> Rejet <input type="checkbox"/> Eaux pluviales <input type="checkbox"/> Assainissement collectif <input type="checkbox"/> Assainissement individuel Diamètre de la canalisation : Volume rejeté : Emprise au sol (dimension) :	
<input type="checkbox"/> Ouvrage de protection de berge <input type="checkbox"/> Ouvrage en génie écologique <input type="checkbox"/> Ouvrage en génie civil <input type="checkbox"/> Ouvrage en techniques mixtes Description :	
<input type="checkbox"/> Réseaux Type : <input type="checkbox"/> Traversée sous fluviale enterrée <input type="checkbox"/> Traversée aérienne Nature : <input type="checkbox"/> Gaz <input type="checkbox"/> Electricité <input type="checkbox"/> Eau potable <input type="checkbox"/> Eaux usées <input type="checkbox"/> Autres : Diamètre ou puissance : Longueur de la traversée :	
<input type="checkbox"/> Autre Description :	

USAGE			
<input type="checkbox"/> Usage commercial	<input type="checkbox"/> Usage industriel	<input type="checkbox"/> Usage agricole	<input type="checkbox"/> Usage privatif

LOCALISATION DE L'INSTALLATION
Rivière concernée :
Rive : <input type="checkbox"/> Gauche <input type="checkbox"/> Droite <input type="checkbox"/> Mixte
Commune de l'installation :
Lieu-dit de l'installation :
Parcelle cadastrale au droit de l'installation (référence) :
Pour accéder à cette installation, j'emprunterai :
<input type="checkbox"/> Ma propriété <input type="checkbox"/> Le Domaine Public (voirie) <input type="checkbox"/> La servitude de marchepied*
<input type="checkbox"/> La propriété privée de (nom du propriétaire)** :
<i>* Servitude de 3,25 m longeant le domaine public fluvial sur les propriétés riveraines, uniquement à l'usage des piétons (véhicules interdits)</i>
<i>** Fournir l'accord écrit du propriétaire riverain autorisant le passage sur sa propriété</i>

Liste des pièces à fournir

- Formulaire ci-joint dûment rempli, daté et signé
- Justificatif d'identité (pièce d'identité pour les particuliers, un extrait du KBIS pour les entreprises, les statuts pour les associations)
- Accord du propriétaire riverain, en cas d'un accès à la rivière par une propriété privée (courrier ou formulaire)

En cas de création ou de modification d'une installation, fournir également :

- Un plan de situation de l'installation et/ou un extrait cadastral
- Un plan/schéma de l'installation avec dimensions
- Un descriptif précis et détaillé des travaux envisagés (matériaux utilisés et moyens envisagés...)
- Le formulaire d'évaluation des incidences NATURA 2000 (sauf pour les communes suivantes : Périgueux, Annesse-et-Beaulieu, Marsac-sur-l'Isle, Chancelade, Coulounieix-Chamiers)
- Pour les nouvelles installations (<20 m²), le récépissé de dépôt en mairie du dossier de déclaration préalable de travaux

Les documents sont à retourner à l'adresse suivante : EPIDOR
Place de la Laïcité
24 250 Castelnaud-la-Chapelle

Ou par mail à l'adresse : dpf@eptb-dordogne.fr

Avertissement : Le futur pétitionnaire s'engage à avoir pris connaissance des éléments suivants



- Aucune autorisation ne sera délivrée si le dossier transmis est incomplet.
- Aucune action ne peut être engagée sans autorisation écrite des services d'EPIDOR.
- En tant qu'occupant du domaine public fluvial, vous êtes seul responsable de tous les dommages, directs ou indirects, quelle que soit leur nature, résultant de votre occupation ou activité, affectant le domaine public fluvial ou un tiers.
- Le fibrociment et le béton sont interdits.
- Les remblais ou déblais de toute nature sont proscrits dans le domaine public fluvial.
- L'utilisation de produits phytosanitaires est strictement interdite.
- Toute installation devra être retirée à la fin de l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) si celle-ci n'est pas renouvelée, et le terrain devra être remis dans son état naturel.
- Les installations doivent être entretenues en bon état. Des visites de terrain seront effectuées régulièrement pour contrôler les installations.
- Toute occupation temporaire du domaine public fluvial est soumise à redevance annuelle. Cette redevance sera appliquée pour toute la durée de l'occupation temporaire. Les tarifs sont disponibles sur le site suivant : <https://dpf-dordogne.fr/guide-tarifaire/>.
- L'Autorisation d'Occupation Temporaire est délivrée à titre personnel, par conséquent la location et le prêt - même à titre gratuit - sont interdits.
- L'Autorisation d'Occupation Temporaire est délivrée à titre précaire et révoquant, par conséquent si les prescriptions imposées ne sont pas respectées, celle-ci vous sera retirée.

ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE :

Je m'engage à payer les redevances domaniales afférentes à l'autorisation qui me sera délivrée, à respecter les conditions de celle-ci et à signaler tout changement qui pourrait intervenir.

Fait à : _____

Le : _____

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par EPIDOR pour la gestion administrative et financière du domaine public fluvial (DPF). Elles sont conservées pendant 1 an après la suppression ou le transfert de l'occupation et sont destinées à EPIDOR. Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service en charge du DPF de l'établissement EPIDOR.